

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille Neuf, le Quinze Décembre à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, RAJAONARIVELO, Mme GENERMONT, MM. PATRON, LESUEUR (représentant Mme ROSANT), DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, Mme BOUCHER (représentant M. MACHURA), BONNARD, M. HENON (représentant M. GUENAFF), MM. TASSIN, CHRETIEN, VESTRAETE, PASTOT, Mme BARRET, MM. HARRISSART, FLAMANT, GUILBAU, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, DENIS, DAMIEN, Mme DACQUIN, M. AUDOUIN, Mme FRETE (représentant M. ORRIERE), COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, M. IODICE, M. PILORGE, Mme BOULEFROY (représentant M. CESCHINI), M. JESPIERRE, Mme BOYENVAL, M. GILLE.

ETAIT EXCUSE : M. LE BIGOT.

ETAIENT ABSENTS : MM. VENDITTI, SERVAIS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Mme ALMY Laurence, assistante de direction.

M. CARVALHO Patrice, Président, soumet aux voix le procès verbal de la dernière séance du Conseil Communautaire. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Instances

1.1 Projet de suppression de la taxe professionnelle et de réforme des collectivités territoriales

Considérant, au regard des deux réformes proposées par le gouvernement, que les collectivités territoriales ne disposeront plus, demain, des moyens nécessaires pour assumer leurs politiques publiques locales, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le gouvernement, de se déclarer contre les projets de réforme de l'organisation territoriale et de demander une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la motion contre la suppression de la taxe professionnelle.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la motion contre la réforme de l'organisation territoriale.

② Ressources Humaines

2.1 Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine pour le service du tourisme

Suite à l'ouverture de la Maison du Tourisme des Deux Vallées à CHIRY OURSCAMP, il est proposé la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine.

M. PATRON fait savoir que la Maison du Tourisme a reçu une centaine de visiteurs depuis son ouverture. Des artistes amateurs viennent tout naturellement proposer d'exposer leurs œuvres.

M. LEFEVRE rappelle que le Conseil Communautaire sera appelé en 2010 à se prononcer sur la tarification des salles de séminaires.

③ Finances

3.1 Décisions Budgétaires Modificatives

Il est proposé une dernière décision budgétaire modificative afin d'équilibrer, au réel, le budget annexe du transport à la demande par une subvention du budget général.

A la demande de Monsieur CARVALHO, M. LEFEVRE commente les décisions budgétaires modificatives.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe – transport à la demande.

3.2 Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 15 Janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communautés de communes, sur autorisation du Conseil Communautaire, d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire, les dépenses d'équipements du budget primitif 2009 et des décisions budgétaires modificatives s'élèvent au total à 18 370 268,10€, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 4 592 567 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2010, selon la répartition suivante :

Pour le chapitre 20	20 000 €
Pour le chapitre 21	250 000 €
Pour le chapitre 23	250 000 €
Pour le chapitre 458 109	85 000 €
Pour le chapitre 458 111	67 500 €
Pour le chapitre 101	4 500 €
Pour le chapitre 104	6 500 €
Pour le chapitre 105	3 900 000 €

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 4.592.567 €.

3.3 Indemnités au comptable public

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au comptable public, l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an, soit 1 310,64 € brut annuel et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut annuel.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire accorde, au comptable public, l'indemnité de Conseil 2009.

3.4 Demande de subvention au Conseil Général

Des subventions au Conseil Général au titre de l'exercice 2010 seront sollicitées pour les dossiers suivants :

- Desserte industrielle (2^{ème} tranche d'exécution)
 - Assiette subventionnable :

Fouille archéologiques	69 700,00 € HT
Maîtrise d'ouvrage	190 800,00 € HT
Travaux préparatoires	400 935,48 € HT
TOTAL	661 435,48 € HT
Subvention C.G. (36%)	238 116,77 €

- Travaux d'aménagement au centre d'entrepreneuriat
 - Assiette subventionnable : 135 000,00 € HT
 - Subvention C.G. (36%) : 48 600,00 €

- Etude de faisabilité ZAC de LONGUEIL-ANNEL
 - Assiette subventionnable : 140 000,00 € HT
 - Subvention C.G. (36%) 50 400,00 €

- Etude diagnostic et de faisabilité pour la mise en œuvre d'un financement incitatif pour la gestion des déchets
 - Assiette subventionnable : 50 000,00 € HT
 - Cofinancement ADEME (70%) 35 000,00 €
 - Subvention C.G. (10%) 5 000,00 €

- Etude de faisabilité pour la création d'une déchetterie – recyclerie
 - Assiette subventionnable : 30 000,00 € HT
 - Cofinancement Etat/Région (CPER 50%) 15 000,00 €
 - Subvention C.G. (30%) 9 000,00 €

- Etude d'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux aux personnes handicapées
 - Assiette subventionnable : 55 000,00 € HT
 - Subvention C.G. (36%) 19 800,00 €

- Suivi et animation de l'OPAH
 - Assiette subventionnable : 68 278,45 € HT
 - Subvention C.G. (20%) 13 655,70 €

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de subventions, tels que définis ci-dessus, et à signer tous les documents y afférents.

II Pays Sources et Vallées

1.1 Statuts de l'association de Pays Sources et Vallées

Il est proposé de créer entre les EPCI à fiscalité propre (CC2V, CCPN, CCPS), une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sans budget propre, pour porter les actions de pays, telles que définies dans la charte de pays et le groupe d'action locale Leader.

Son conseil d'administration serait composé de sept membres du Conseil de Développement et de 21 élus désignés par les communautés de communes.

Il est proposé, pour la Communauté de Communes des Deux Vallées, de désigner sept membres qui siègeront au sein du Conseil d'Administration.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les statuts du Pays de Sources et Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne : M. CARVALHO, M. LETOFFE, M. BEURDELEY, M. RAJAONARIVELO, M. PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON en qualité de membres, représentant la Communauté de Communes des Deux Vallées, au sein du Conseil d'administration du Pays de Sources et Vallées.

1.2 Avenant à la programmation 2009

La programmation Sources et Vallées 2009 a été votée sur un budget prévisionnel à partir duquel le contrat Régional FRAPP n'était pas encore validé. La dégressivité imposée à posteriori par la Région dans le cadre du FRAPP a pour conséquence une augmentation du solde des actions Pays à la charge des communautés de communes de 46 050 €.

Enfin, certaines actions Pays n'ont pas été engagées sur 2009 et afin de limiter l'impact budgétaire de la dégressivité du FRAPP pour 2009, il a été décidé de les annuler ou de les reporter (projet création spectacle vivant sur l'immigration, plan énergie climat).

La participation de la Communauté de Communes sur la programmation Pays 2009 passe ainsi de 91 836 € à 96 924 €.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'avenant à la programmation pays 2009.

1.3 Programmation FRAPP 2009 – 2011

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer, à nouveau, sur le FRAPP 2009 – 2011 suite à l'avis du Conseil Régional.

En effet, ce dernier à donner un avis défavorable sur le projet d'extension de la salle des associations de CAMBRONNE LES RIBECOURT et un avis favorable au projet de LE PLESSIS BRION, à condition d'enlever de l'assiette subventionnable les travaux relatifs aux salles associatives.

Le projet de construction du bâtiment périscolaire du SIVOM d'ELINCOURT SAINTE MARGUERITE et de MAREST SUR MATZ a été revu à la baisse. Enfin, la dégressivité du FRAPP sur les actions Pays implique le transfert de 19 188 € sur le FRAPP intercommunal.

Ainsi, une subvention FRAPP de 71 355,28 € serait accordée à la commune de CHIRY OURSCAMP pour l'aménagement de sa halle d'exposition et la subvention FRAPP sur le centre d'entrepreneuriat passerait de 50 000 € à 116 503,52 €.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées à la programmation FRAPP 2009 – 2011.

Monsieur BONNARD remercie la commission développement économique ainsi que le Conseil pour avoir intégré, dans l'avenant FRAPP, le dossier de Chiry-Ourscamp.

1.4 Adhésion au groupement de mutualisation de l'information géographique en Picardie

Dans le cadre du dispositif Leader, le Système d'Information Géographique (SIG) offre un support technique propice à la préfiguration du SAGE Oise Moyenne ainsi qu'au portage et la conduite de projet de restauration des cours d'eau et milieux humides.

Le développement de l'outil SIG au sein du Pays est largement conditionné par l'adhésion à ce groupement.

Ainsi les besoins sont les suivants :

- Visualisation globale du territoire
- Identification des problématiques communes à l'échelle de l'unité hydrographique
- Perception des enjeux dans le cadre de l'étude préliminaire à la mise en place de SAGE Oise Moyenne
- Capitalisation des données locales relatives aux projets de restauration hydro morphologique des cours d'eau

Les données seraient mises à la disposition de la Communauté de Communes des Deux Vallées à titre gratuit en échange d'une participation à l'enrichissement du pot commun.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'adhésion au groupement de mutualisation de l'information géographique en Picardie.

Monsieur BONNARD se déclare très intéressé pour suivre les réflexions autour d'une préfiguration du SAGE Oise Moyenne et souhaiterait que la Communauté de Communes des Deux Vallées porte ce projet.

Monsieur CARVALHO rappelle que, malgré l'intérêt de cette problématique sur notre territoire, il faut rester vigilant quant au transfert de responsabilités et de moyens de l'Etat vers les collectivités lors de la mise en œuvre d'un SAGE.

1.5 Programmation 2010 : position de principe

Afin de limiter la participation des communautés de communes pour la programmation Pays du fait de la dégressivité des subventions FRAPP, il est proposé de supprimer la thématique culture (diffusion, Oise en Guinguette, 1,5 équivalent temps complet pour un budget de 332 658 €).

La participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées évaluée à 106 000 € en 2010 passerait ainsi à 48 500 € mais la Communauté de Communes aurait en charge le financement complet du poste de chargé de mission culture CC2V (+ 16 000 €).

Il est envisagé, en 2010, un partenariat avec la Communauté de Communes du Pays du Noyonnais pour la mise en œuvre d'une diffusion culturelle commune avec la mise à disposition d'un temps du chargé de mission culture de la Communauté de Communauté des Deux Vallées.

III Développement Economique

1.1 Accueil, information, orientation

A compter du 1^{er} Janvier 2010, les jeunes de 16 à 25 ans, accompagnés jusqu'à présent par la Mission Locale à NOYON, seront pris en charge par les deux centres sociaux du territoire selon la répartition géographique suivante :

Centre Angèle Fontaine de THOUROTTE :

THOUROTTE, LONGUEIL-ANNEL, MONTMACQ, LE PLESSIS BRION, MELICOCQ, MACHEMONT, MAREST SUR MATZ, CHEVINCOURT, VANDELICOURT.

Centre d'action sociale de RIBECOURT :

RIBECOURT-DRESLINCOURT, CAMBRONNE LES RIBECOURT, CHIRY OURSCAMP, PIMPRESZ, BAILLY, SAINT LEGER AUX BOIS, TRACY LE VAL.

Un conventionnement entre la Communauté de Communes des Deux Vallées et les deux structures sera proposé au cours du premier semestre 2010. Un autre conventionnement avec le pôle emploi est également à l'étude.

1.2 Insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : convention avec la Chambre du Commerce et de l'industrie de l'Oise

Il est proposé de conventionner avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise pour la mise en place d'un dispositif de formation auprès de douze jeunes en 2010.

La Communauté de Communes s'engagerait à cofinancer cette action moyennant 11 000 € pour l'accompagnement et l'ingénierie. L'autre partie financière sera assurée par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise.

1.3 Desserte industrielle

La Communauté de Communes des Deux Vallées est dans l'attente de l'arrêté de D.U.P du Préfet afin d'engager les dernières études de sol hydrogéotechniques et de planifier les fouilles archéologiques au premier semestre 2010.

La procédure d'expropriation pourra être lancée en parallèle avec la phase de négociation pour l'acquisition des terrains. S'agissant des travaux en cours, l'ouvrage d'art est sur le point d'être réceptionné. Les travaux d'enfouissement des fourreaux pour accueillir la ligne haute tension ont été réalisés par l'entreprise RTE et les travaux du réseau d'assainissement le long de la route de Pimprez ont été effectués dans le cadre d'une convention tripartite entre le SIARD, la Lyonnaise des Eaux et Eurovia.

Aujourd'hui, des devis sont à l'étude pour sécuriser le chantier avant l'ouverture de la route de Pimprez.

1.4 ZAC de LONGUEIL-ANNEL → Estimation des terrains

Le Service des Domaines a estimé les parcelles de terrain pour la future ZAC intercommunale à LONGUEIL-ANNEL.

Indemnités de dépossession :

Indemnités principales : 357 387 €

Indemnités accessoires : 43 915 €

TOTAL 401 302 €

Indemnités d'éviction

183 248 €

M. LETOFFE rappelle que toute nouvelle zone d'activité de plus de deux hectares et/ou accueillant au moins quatre entreprises est déclarée d'intérêt communautaire.

→Projet de convention avec la SAO : assistance maîtrise d'ouvrage

La mission confiée à la SAO aurait pour objet :

- 1) La réalisation du dossier de DUP
- 2) Le suivi du diagnostic archéologique
- 3) L'accompagnement de la modification éventuelle du PLU de LONGUEIL-ANNELE
- 4) La recherche, le choix et le suivi d'un maître d'œuvre pour l'élaboration du programme et le dépôt du permis d'aménager
- 5) L'élaboration du dossier d'expropriation
- 6) L'animation du comité de suivi.

Le coût de cette mission est évalué à 40 000 € H.T.

S'agissant de la future zone d'activité de Longueil Annel, M. CARVALHO précise que des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les propriétaires, la moitié d'entre eux, détenant plus des deux tiers des surfaces, seraient favorables à une vente à l'amiable. En revanche, il semble probable d'envisager une expropriation pour les autres propriétaires.

1.5 Centre d'entrepreneuriat : acquisition du bâtiment

Il est proposé au Conseil Communautaire l'acquisition du bâtiment situé 264 Rue Bernard Bordier à LONGUEIL-ANNELE pour 350 000 €, correspondant à l'estimation du Service des Domaines. Ce bâtiment est destiné à l'accueil du futur centre d'entrepreneuriat des Deux Vallées.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à procéder à l'acquisition du bâtiment à 350 000 € et à signer tout document y afférant.

IV Habitat – Aménagement de l'espace

1.1 Système d'information Géographique (SIG) : projet d'acquisition d'un logiciel

Dans le cadre du contrat de plan Etat – Région, il était prévu l'acquisition d'un système d'information géographique.

Il serait envisageable, dès 2010, de mettre en place une solution simple (logiciel administré et hébergé chez le prestataire) à laquelle pourrait avoir accès les seize communes dans le cadre de l'Intranet pour la visualisation du cadastre (cartographie interactive, sélection dynamique et saisie en ligne, analyses thématiques), ainsi qu'un module métier pour l'observatoire du logement.

- Coût investissement : 10 500, 00 € HT
- Coût fonctionnement : 3 864, 00 € HT

La mise à jour des données, le traitement des demandes émanant des communes, nécessiteront une étude des besoins pour la Communauté de Communes des Deux Vallées.

M. CARVALHO demande à M. LEFEVRE de planifier, lors d'un prochain Conseil, une démonstration du produit.

M. BONNARD souhaite que la Communauté de Communes des Deux Vallées procède à un état des lieux de l'existant avant d'envisager l'acquisition de ce logiciel.

V Développement Social

1.1 Portage de repas à domicile : projet de conventionnement avec l'Association « les Pélicans »

L'association emploie aujourd'hui quatre personnes (un responsable et trois accompagnatrices).

Dès 2010, une partie des contrats « emplois solidaires », financés partiellement par le Conseil Régional de Picardie, vont prendre fin.

L'association souhaiterait pérenniser ces emplois et sollicite, dans ce but, une subvention de fonctionnement de 5 000 € auprès de la Communauté de Communes des Deux Vallées pour 2010. Cette subvention pourrait passer à 10 000 € en 2011 et 21 000 € en 2012.

Une présentation des missions et des problématiques que rencontrera l'association, dès 2010, sera proposée au prochain Conseil Communautaire. M. CARVALHO rappelle que l'association joue un véritable rôle social sur le territoire et gère une activité qui relève d'une compétence de la Communauté de Communes des deux Vallées.

1.2 Bilan CLSH 2009

Le nombre d'heures/enfant a augmenté en 2009 de 6,75 %, alors que les CLSH, en moyenne sur le Département subissent, une baisse de fréquentation en 2009.

Le fonctionnement sur deux sites en juillet au lieu de trois a permis la réalisation d'une économie de 18 607,48 €.

En 2008, le coût de revient heure/enfant de la Communauté de Communes était de 4,76 €/h (contre 5,21 €/h en 2007), l'objectif fixé par la Caisse d'Allocation Familiale, à l'exclusion du transport collectif, étant de 4 €/h.

Le bilan complet est joint avec le compte-rendu de la dernière commission.

Mme GENERMONT souhaite connaître les réactions des familles de Longueil Annel suite à la fermeture du site de Longueil Annel au mois de juillet. M. LEFEVRE rappelle que la mise en place de cette nouvelle organisation n'a pas allongé le temps de transport des enfants et fait remarquer que les retours de questionnaires des familles n'ont rien révélé à ce sujet.

1.3 Bilan Relais Assistantes Maternelles / Halte Garderie Itinérante

Le bilan complet des deux services est joint avec le compte-rendu de la dernière commission.

Il est important de mentionner tout particulièrement l'évolution du taux de fréquentation par site (taux référence CAF = 70 %).

	2008	2009
LE PLESSIS BRION	67 %	68 %
LONGUEIL-ANNEL	40 %	59 %
THOUROTTE (Complexe Pinchon)	39 % (2mois)	57 %
THOUROTTE (Mendès France – le lundi)		61 % (6 mois)
THOUROTTE (Mendès – le vendredi)	43 %	68 %

1.4 Accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux

Une réunion en amont du Conseil Communautaire le Mardi 15 Décembre 2009 à 18 heures a exposé les modalités de mise en œuvre du diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées à travers :

1) Aspects réglementaires

→ Diagnostic avant le 1^{er} Janvier 2010 pour les établissements classés en première et deuxième catégorie et avant le 1^{er} Janvier 2011 pour les établissements classés en troisième et quatrième catégorie.

→ Travaux de mise en conformité avant le 1^{er} Janvier 2015

2) Modalités du diagnostic

→ Enquête préalable auprès des communes (recensement parc immobilier : nature, classement, surface)

→ Visite des installations et équipements concernés

→ Analyse de leurs caractéristiques par rapport aux référentielles applicables et mise en évidence des écarts

→ Synthèse du diagnostic

→ Propositions de solutions techniques en vue de la correction des écarts relevés

→ Estimation financière des solutions techniques proposées

3) Coût de la mission

→ 1 050 € HT par ERP du 1^{er} groupe (ex : écoles, salles de sports...)

→ 400 € HT par ERP du 2^{ème} groupe (ex : mairie, église ...)

VI Environnement

1.1 Facturation 2010 des professionnels

Il est proposé le maintien des prix de facturation auprès des professionnels pour les produits toxiques (prix du marché de traitement identique).

Au-delà des cinquante deux passages gratuits, il est impossible de facturer aux professionnels les dépôts en benne, le pont bascule étant hors service du fait d'un vice de construction au niveau du génie civil. La Communauté de Communes des Deux Vallées a engagé une procédure juridique dans le cadre de son assurance dommage – ouvrage.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la facturation 2010 des professionnels.

1.2 Bilan sur la distribution des bacs de déchets verts

Les permanences de distribution des bacs de déchets de verts sur le mois d'octobre, menées conjointement par la Communauté de Communes des Deux Vallées et les communes, ont permis d'équiper 68 % des foyers « équipables » sur le territoire.

Deux permanences supplémentaires ont lieu les mercredis 9 et 16 Décembre 2009 à la Communauté de Communes des Deux Vallées de 17 heures à 19 heures.

Une campagne de communication renforcée sera mise en place en janvier et février 2010 pour sensibiliser les foyers qui ne sont pas encore dotés.

M. SIMEAU soulève les difficultés rencontrées pour toucher une partie de la population qui semble passer au travers des différents supports de communication.

M. CARVALHO précise que tous les habitants ne souhaitent pas forcément un bac à déchets verts puisqu'ils ont, notamment, la possibilité de déposer les déchets verts en déchetterie.

M. HENON regrette que la collecte hebdomadaire des déchets verts s'arrête aussi tôt dans l'année.

S'agissant de la campagne de dératisation, qui est effectuée actuellement dans les communes, M. PRUVOT rappelle que seule la société VALMI a répondu à la consultation.

VII Culture

1.1 Activités sportives de haut niveau : subventions aux associations

Il est proposé une subvention de 273 € pour deux athlètes en Championnat de France de la Compagnie d'Arc de LE PLESSIS BRION.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement de la subvention de 273 € à la Compagnie d'Arc de LE PLESSIS BRION.

VIII Voirie

1.1 Convention de groupement de commandes : programmation gravillonnage 2010 – 2012 et balayage

Deux conventions de groupement de commandes seront proposées pour signature aux communes ayant sollicité les services de la Communauté de Communes sur le gravillonnage et le balayage.

La Communauté de Communes des Deux Vallées, après retour des délibérations et conventions signées, lancera les consultations pour ces deux marchés début 2010 et notifiera aux prestataires retenus. Les communes auront en charge le suivi de l'exécution du marché et le paiement direct au titulaire du marché.

IX Questions diverses

M. CARVALHO rappelle que les vœux de la Communauté de communes des Deux Vallées auront lieu le jeudi 7 janvier à Mélicocq.

S'agissant de la cérémonie du 14 juillet, Mme GENERMONT se porte candidate pour accueillir la Communauté de Communes des Deux Vallées.

A l'unanimité, la commune de Chevincourt est retenue pour accueillir la cérémonie du 14 juillet 2010.